

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC



PAPIER ET CARTON PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)



PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudières



VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles à gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.



BAC NOIR



MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles à gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

VOTRE MUNICIPALITÉ PLANIFIE L'ARRIVÉE DE VOTRE BAC BRUN (MATIÈRES ORGANIQUES)!

MATIÈRES ORGANIQUES EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT



RÉSIDUS ALIMENTAIRES

comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table

- Nourriture (cuite, crue, avariée)
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
- Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marc et filtre)
- Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
- Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux



PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Assiettes ou verres de carton souillé, carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
- Essuie-tout, papier mouchoirs et serviettes de table souillées



RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retables de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, plantes d'intérieur



AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)



MATIÈRES REFUSÉES

- Aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenus, charpie de sècheuse et feuilles de sèche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée Japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège

RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES **ne seront pas vidés** et les matières à l'extérieur des bacs **ne seront pas ramassées**.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES **seulement** peuvent être apportés à l'écocentre.

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement.
- Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, **avec un espace d'au moins 60 centimètres autour de chaque bac**, et **LES POIGNÉES ET LES ROUES DEVRONT POINTER VERS LA MAISON** afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

DISPOSITION DES FEUILLES MORTES

Apporter vos sacs de feuilles mortes au garage municipal entre le 9 et le 15 octobre 2017.

EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

RIVE OUEST DU LAC LABELLE

2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS

Labelle
le cœur des Laurentides

NOTRE TERRITOIRE
NOUS AVENIR
**MRC DES
LAURENTIDES**

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3380 POSTE 5532

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2017 - LABELLE

RIVE OUEST DU LAC LABELLE

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31		
29	30	31					26	27	28					30	31												

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				

LÉGENDE

-  MATIÈRES RECYCLABLES
-  DÉCHETS
-  DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES
-  DÉPÔT R.D.D.
Au garage municipal, 8565 boul. Curé-Labelle
Horaire été
Mai à septembre : 8h à 12h (1^{er} samedi du mois)
Horaire d'hiver
Octobre à avril : 8h à 12h (1^{er} vendredi du mois)

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 855 tonnes de déchets domestiques et 339 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité!

UN PROBLÈME?

Pour un problème de collecte contactez le 819-681-3380 #5532
Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez le 819-681-3371 #5001.

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

 **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)***
Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.

* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD

 **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**
Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, baignoires, éviers, toilettes, etc.

 **APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**
Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sècheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.

 **MEUBLES**
Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)

 **OBJETS DIVERS**
BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.

 **RÉSIDUS VERTS**
ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.
Feuilles mortes, tiges et brindilles.

 **MATIÈRES RECYCLABLES**
Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.

 **PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**
Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.
Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE (Sujet à changement)

► **ÉCOCENTRE DE LA RIDR**
688 chemin Parc Industriel de Rivière-Rouge
LUNDI AU VENDREDI: 8h30 À 17h00
FERMÉ : 2 janvier, 25 et 26 décembre 2017 et 1^{er} et 2 janvier 2018

► **ÉCOCENTRE DE LA MINERVE**
75, chemin de La Minerve
OUVERT DE 8:30 À 14:00 :
21 janvier - 4 et 18 février - 4 et 18 mars -
7, 14, 21, et 28 octobre - 11 et 25 novembre - 9 décembre 2017
8 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017 :
Ouvert tous les mercredis et samedis de 8:30 à 14:00
20 JANVIER - 3 ET 17 FÉVRIER - 3 ET 17 MARS 2018 :
Ouvert tous les samedis de 8:30 à 14:00

COLLECTE DE GROS REBUTS

SUR DEMANDE SEULEMENT

Pour la collecte de gros rebuts, vous devez préalablement communiquer avec le Service des travaux publics au 819.681.3371 poste 5010, avant le 7 septembre. Le ramassage s'effectuera du 11 au 15 septembre, moyennant des frais de 30 \$.

ATTENTION

SEULS LES ITEMS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS:

(à mettre au chemin la veille de la collecte seulement)

-  **MEUBLES DE MAISON OU DE JARDIN**
Table, chaise, divan, matelas, sommier, lit, bureau, bibliothèque, desserte et étagère.
-  **ÉLECTROMÉNAGERS SANS HALOCARBURES**
Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, chauffe-eau.
Tout le reste doit être apporté à l'écocentre (voir encadré écocentre).